

Espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale

LISTE UN « NOUVEL ELAN POUR LA CRECHE »

CARTE SCOLAIRE 2011/2012

En février dernier, nous apportons notre soutien à l'association de parents d'élèves de Chavagné confrontée à une éventuelle fermeture de classe à la rentrée.

Depuis, les différentes instances de l'Education Nationale se sont réunies pour aboutir mi-avril à deux fermetures conditionnelles, l'une à l'école de Chavagné, l'autre à l'école maternelle du Bourg ; l'objectif affiché de l'Inspection d'Académie étant la fermeture d'une de ces deux classes sur les trois de la Commune dont l'effectif se situe en dessous du seuil départemental (Chavagné, maternelle du Bourg et François Airault).

Ce que dénoncent aujourd'hui les deux associations de parents d'élèves de l'école maternelle c'est la suggestion de la Mairie, acceptée par l'Inspection d'Académie, de transférer une dizaine d'enfants de la grande section domiciliés à Chavagné à l'école de Chavagné permettant certes le maintien de la 3ème classe à Chavagné mais condamnant ainsi la huitième classe de la maternelle du Bourg. Elles qualifient d'injuste le choix du Maire de sacrifier l'école maternelle du Bourg au profit de l'école de Chavagné car :

- après transfert des enfants vers Chavagné, cette école conservera malgré tout les effectifs moyens les plus chargés 28.3 élèves par classe contre 22,5 à 20 dans les autres écoles de la commune,

- la fermeture d'une classe à l'école maternelle, c'est accepter que l'enseignement dispensé à l'école maternelle a moins de valeur que celui dispensé à l'élémentaire.

La carte scolaire était inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 avril dernier. Nous avons souhaité qu'un débat s'instaure autour des inquiétudes et des arguments développés par les parents d'élèves en faveur du maintien de la huitième classe de la maternelle du Bourg. La majorité municipale a quant à elle tenté de minimiser son rôle dans la décision finale de l'Inspection d'Académie.

Dans un premier temps, il a donc été décidé d'un commun accord d'adresser un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie :

- lui demandant de nous communiquer, comme il l'a fait pour l'école de Chavagné, le seuil minimal admis à l'école maternelle du Bourg pour le maintien des 8 classes,

- lui indiquant que le Conseil Municipal est contre toutes les fermetures de classe et contre toutes les fermetures conditionnelles. Il semble malheureusement acquis que la Commune subira une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire. Nous devons faire en sorte que le choix de la classe concernée soit expliqué et justifié pour qu'il reçoive l'assentiment de tous et surtout qu'il

N'OUBLIONS PERSONNE NI AUCUN VILLAGE AUCUN QUARTIER

Complexe Sportif : suite des mensuels 110, 111 et 112, et de l'analyse du dossier d'enquête que vous consulterez en Mairie.

Après Champcornu le mois dernier, examinons le Stade Groussard (également réserve foncière) page 25.

* Des impossibilités ? (nous dit-on)

1) Le Roller : « Pour des raisons de sécurité, cette discipline est incompatible avec le foot. » Oui, si les 2 sports se pratiquent en même temps ! Avec un planning, chacun y va à son tour.

2) Le stationnement ? On peut s'y rendre de plusieurs endroits, et 2 venelles y aboutissent. Les sportifs peuvent marcher un peu

3) Une tribune ? Tout dépend de son emplacement et architecture

* Des possibilités cependant (nous dit-on aussi)

Sur les 2 sites, voir « les extensions envisageables. » C'est bien la preuve qu'on peut y faire des choses, et même beaucoup de choses. Cela valide la démarche et le projet des minorités.

* L'objectif général : DEVELOPPER LE SPORT (que nous partageons) étant possible autrement et sans expropriation, le projet de la majorité **ne peut pas être dit d'utilité publique.**

PS : V. page 27 : Ces 2 secteurs sont écartés « car ils ne dépendent

pas au programme [du] bureau d'étude SPRINT. »

CARNET



Naissances

15 mars : Kyria Perrin, 6 rue Eugène Fabien

19 mars : Thiméo Mouzin, 3 rue Eugène Fabien

29 mars : Mehdi Tmimi, 121 chemin de Miséré

30 mars : Siméon Micard, 3 allée Simone Signoret

10 avril : Jules Prudhomme, 15 ch. des Tilleuls Creuse

11 avril : Chloé Tétreau, 4 allée sur les Prés



Décès

17 mars : Sylvie Hauray, 9 chemin de la Petite Isle

11 avril : Marcel Simonnet, 85 rue Albert Charrier

INFORMATIONS PRATIQUES

Le risque sismique

Deux nouveaux décrets relatifs à la prévention du risque sismique sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011 :

- Le n° 2010-1254 du 22/10/10 indique que pour l'application des mesures préventives du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite à risque normal (pour lesquels, les conséquences demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat), le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité allant de 1 (très faible) à 5 (forte).

En 2007, le Dossier Départemental des Risques Majeurs des Deux-Sèvres (DDRM 79) recensait 37 communes à sismicité très faible.

- Le n° 2010-1255 du 22 /10/2010, délimitant les zones de sismicité sur le territoire national, indique que le département des Deux Sèvres est désormais classé en zone 3, zone de sismicité modérée.

Ainsi, en mesure de prévention, des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques seront appliquées à la classe normale ; en clair les règles vont évoluer, entraînant un surcoût de travaux.

Les séismes sont les risques naturels les plus meurtriers, associés à des dégâts considérables.

L'objectif de la réglementation parasismique est la sauvegarde maxima de vies humaines ainsi que le maintien opérationnel des grandes infrastructures : barrages, centrales nucléaires...

Les constructions seront tenues de respecter les nouvelles normes à compter du 1^{er} mai 2011.

Réf/ Arrêtés 1254-1255/10/2010
et documentation technique APAVE

De nouveaux services

Photovolta-clean : entreprise spécialisée dans le nettoyage des vitres, vitrines, vérandas, abris de piscine, panneaux solaires, bardages, pour les particuliers, professionnels, exploitations agricoles et collectivités. Plus de besoin de nacelle, travail au sol jusqu'à 13 mètres de hauteur avec un procédé de chimie/eau pure ou travail traditionnel à la main. Devis gratuit.

8 rue des mésanges - La Crèche - 06 37 18 64 64
ou 05 49 05 84 07- ce.pvclean@gmail.fr

Sielog

Société de conseil en informatique à dominante logistique et transport : Etude de projets, maîtrise d'ouvrage Progiels (gestion carburants, atelier, coût de revient, facturation)

Renseignements : valentin.moyano@sielog.fr
06 03 96 09 78

LES TEMPS FORTS DU MOIS

- Semaine riche de nombreuses présentations à différents publics lors du Forum Sécurité- Prévention Routière. Le vendredi, après la Journée de Citoyenneté, 40 jeunes Sud Deux Sévriens sont repartis avec le diplôme leur permettant de participer à de nombreux concours et examens.

- Le Maire, entouré d'élus, a accueilli les nouveaux arrivants de l'année 2010 lors d'une soirée à l'Hélianthe. Toutes les facettes de la commune y ont été présentées.